

5 ans après les faits, le Tribunal de Bobigny vient d'annuler les licenciements opérés par le prestataire de services d'escaliers aériennes [ALYZIA](#) (siège à Tremblay en France) à l'encontre de salariés grévistes. La société est ainsi contrainte de s'acquitter de 5 années de salaires pour chaque salarié concerné et de réintégrer ceux qui en feraient la demande.